

Élaboration d'un programme de développement des services à la population Diagnostic et proposition d'axes de travail

Septembre 2007

Sommaire

Objectifs et méthode

1. Les services à la population : un enjeu jugé majeur par les acteurs du Pays Vesoul – Val de Saône
2. Le rappel des objectifs généraux de l'étude
3. Méthodologie et état d'avancement

page 5
page 7
page 7

Rappel des éléments essentiels de l'organisation territoriale du Pays Vesoul - Val de Saône

1. Occupation humaine du territoire
2. Age des populations
3. Localisation de l'emploi et migration domicile travail
4. Fréquentation et aire d'influence
5. L'intercommunalité de projet

page 9
page 10
page 12
page 13
page 14

Diagnostic par différentes familles de services

Services de proximité

- Les services de la Poste
- Les services du Trésor Public
- Les services d'administration communale et locale
- Les services bancaires
- Les permanences
- Les services juridiques

page 16
page 17
page 18
page 18
page 19
page 19

Services marchands et artisans

- Les commerces alimentaires
- Les commerces ambulants
- Les commerces non alimentaires
- Les commerces de produits pétroliers
- L'artisanat

page 20
page 21
page 21
page 22
page 23

Services Petite enfance et enfance

- Les structures de gardes collectives
- Les services périscolaires
- Accompagnement scolaire
- Les services extrascolaires : les centre de loisirs sans hébergement

page 24
page 26
page 26
page 27

Services personnes âgées, handicapées et santé

- Les services d'hébergement pour les personnes âgées
- Les services liés au maintien à domicile
- Les services de santé

page 28
page 29
page 31

Services emploi et insertion professionnelle	
• Les services de l'emploi	page 36
• Les services de l'insertion professionnelle	page 37
Services culture, sport et vie associative	
• Les équipements culturels et sportifs	page 39
• L'enseignement, les pratiques culturelles et sportives et l'offre	page 41
Services de protection animale	page 44
<u>Analyse des besoins sur le Pays Vesoul – Val de Saône</u>	
Rappel de la méthode d'analyse	page 46
Les besoins des jeunes du Pays Vesoul – Val de Saône	page 47
Les besoins du Conseil de développement du Pays Vesoul – Val de Saône	page 56
<u>Comparaison entre l'offre et la demande et analyse prospective</u>	
L'analyse prospective	page 62
Des besoins ciblés sur 6 principales faiblesses	page 64
<u>Programme de développement des services à la population – propositions d'axes de travail</u>	
Services de proximité	page 67
Services marchands et artisans	page 68
Services, petite enfance et enfance	page 68
Les personnes âgées, handicapées et santé	page 70
Emploi et insertion professionnelle	page 71
Culture, sport et vie associative	page 72
Mobilité	page 74
Information et communication	page 74
Service de protection animale	page 75
Évolution des services	page 75
<u>Hiérarchisation des propositions d'axes de travail</u>	page 76

Objectifs et méthode

Objectifs et méthode

1. Les services à la population : un enjeu jugé majeur par les acteurs du Pays de Vesoul – Val de Saône

Le Pays se constitue autour d'un bassin de vie et /ou d'un bassin d'emploi. Le Pays, espace de complémentarité et de solidarité entre la ville et l'espace rural, sera l'espace de référence pour évaluer les besoins en services des populations et pour les satisfaire. Il s'impose ainsi comme le territoire pertinent de l'organisation des services, tant dans l'optimisation des coûts que de l'efficacité des prestations proposées. Cet échelon permet donc d'envisager la meilleure façon de répondre aux attentes et aux besoins en matière de services au public, notamment en réunissant les forces vives du territoire dans le Conseil de développement. De plus, la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 a confirmé (article 95-VII), la vocation de services des Pays déjà affirmée avec force, par les deux Lois d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire de 1995 (LOADT) et de 1999 (LOADDT) . Ainsi, pour la troisième fois, un texte législatif attribue aux Pays « territoire de projets » une double mission dans les domaines complémentaires du développement durable et des services à la population. C'est pourquoi, le Pays Vesoul - Val de Saône a souhaité réfléchir et proposer de nombreuses solutions pour améliorer l'offre de services sur son territoire, en se dotant notamment d'un schéma de services aux publics.

Qu'est ce qu'un service ?

Qu'il réside en milieu rural ou dans l'un des quartiers d'une ville ou d'une agglomération, chaque citoyen a conscience du rôle structurant et fondamental de ce que l'on nomme communément « les services publics ». Au point que toute suppression de tout ou partie de l'un de ces derniers, toute défaillance quantitative ou qualitative, toute réorganisation, apparaît comme une atteinte au bon fonctionnement de la société, un coup porté à ce que l'on pourrait appeler l'intérêt général.

Sur la dénomination de « services publics » on désigne tout à la fois, les prestations délivrées, les services rendus et les organismes ou les structures ayant pour mission de les assurer : les services publics de la poste, de l'équipement, de la santé... Essentiels pour le maintien de la population en milieu rural, au même titre que l'emploi et le développement des activités, ils sont indispensables en milieu urbain, la ville quelque soit sa taille, ayant à assumer le double rôle fondamental de « pôles de services » pour ses habitants répartis dans ses différents quartiers et pour les résidents de sa périphérie rurale, grâce à ses équipements et services de « deuxième niveau » ; l'extension de la péri - urbanisation accroît encore ce rôle et le besoin de renforcement.

Organisés pour répondre aux besoins fondamentaux du corps social, les services publics traduisent les préoccupations principales, les habitudes de vie d'une société. Ils sont amenés à évoluer, en même temps que se modifient les lieux de concentration des hommes et de leurs activités et que se créent de nouveaux besoins. Bernard LEURQUIN « la vocation des services des Pays – guide et repères méthodologiques- septembre 2003 »

Corriger l'inégalité territoriale, c'est garantir un accès de tous à un certain nombre de service de base, avec une obligation de qualité.

Développer le territoire, c'est mettre en place toutes les conditions propices à la création d'activités et donc d'emplois

Assurer la cohésion de la Nation, c'est tenir compte des besoins spécifiques de chacune des catégories de la population

Il ne faut pas employer le mot « services publics » au sens restrictif de son interprétation, mais en intégrant l'évolution moderne de la notion de « services d'intérêt général » et de la notion de « besoins de services » des habitants.

Sont donc inclus dans la terminologie de « services publics » :

- les services publics de l'état et des collectivités locales
- les établissements, organismes publics et entreprises nationales sous tutelle de l'État : ANPE, EDF, la Poste, France Télécom, GDF, SNCF...
- les services assurés par les partenaires sociaux : les ASSEDIC, CAF, CPAM, caisses de retraite...
- les services assurés par les établissements consulaires : chambre d'agriculture, CCI, Chambre des métiers.
- les services assurés par le secteur privé conventionné : l'ensemble des professions médicales et para médicales, les cliniques privées conventionnées, l'enseignement privé agréé,
- les organismes de formation conventionnés, certains services de transports, les établissements culturels conventionnés, les délégations de services publics (eau, ordures ménagères...)
- les services assurés par les associations notamment dans le domaine de la santé, de l'insertion, de l'emploi, la culture, des sports et des loisirs
- les services commerciaux et artisanaux indispensables à la vie collective d'un territoire : fournisseurs de produits pétroliers, petits commerces... plombier, coiffeur, chauffagiste...

Qu'est ce qu'un schéma de services ?

Le schéma de services permet de conduire un inventaire, une analyse puis une comparaison par thème de tous les services aux habitants, présents ou délivrant des services sur ce territoire, au regard des besoins inventoriés des différentes populations et des entreprises de ce même territoire pays.

Le Pays de Vesoul – Val de Saône s'est donc chargé d'une étude relative à l'élaboration d'un programme de développement des services. Cette étude doit traduire des ambitions fortes présentées dans le diagnostic et dans la Charte de développement, tel que « **L'enjeu du maintien ou du renforcement des services de proximité, de manière équilibrée sur le territoire et accessible à tous** ».

Six grandes familles de services ont été retenues dans le cadre de cette étude :

- les services de proximité : Poste, Trésor public, administration communale, TIC, permanence,
- petite enfance et enfance,
- personnes âgées, handicapées et santé,
- emploi et insertion professionnelle,
- culture, sport et vie associative,
- transport.

2. Le rappel des objectifs généraux de l'étude

Cette étude poursuit **l'objectif final de définir un parti d'aménagement et de développement des services pour les 10 prochaines années à l'échelle du Pays**. Par définition, le Pays ne possède pas de compétences propres mais est un lieu d'échange et de coordination des acteurs. En conséquence, il s'agit de mobiliser toutes les maîtrises d'ouvrage, maîtrises d'oeuvre et opérateurs techniques pour parfaire ce maillage dans le cadre d'une approche concertée et partagée.

Afin d'aider les acteurs à déterminer ce maillage territorial des services et de suivre dans le temps l'évolution de l'offre, l'étude porte également sur la construction d'un outil pérenne d'observations et d'aides à la décision : une base de données géographique. De multiples cartes viendront illustrer les principales rubriques renseignées dans cette base de données.

3. Méthodologie et état d'avancement

Ce travail se décompose en 4 parties :

- élaboration d'un diagnostic précis prenant appui sur un questionnaire rempli par les maires du Pays,
- élaboration des besoins en terme de services en prenant appui sur plusieurs enquêtes (aux membres du Conseil de développement, à destination des jeunes par l'intermédiaire des lycées et collèges),
- comparaison de l'offre et de la demande et réalisation d'une étude de prospective,
- élaboration de préconisations de développement dans le domaine de services..

Rappel des éléments essentiels de l'organisation territoriale du Pays de Vesoul – Val de Saône

Rappel des éléments essentiels de l'organisation territoriale du Pays de Vesoul – Val de Saône

Les quelques cartes suivantes, assorties d'un commentaire, ont pour objet de rappeler quelques grandes caractéristiques relatives à l'occupation humaine et au maillage urbain du territoire, aux principaux pôles d'emplois et leur attractivité, à la structuration de l'intercommunalité de projet.

Le rappel de ces quelques éléments apparaît essentiel pour réfléchir à l'organisation de l'offre de services sur ce territoire.

1. Occupation humaine du territoire

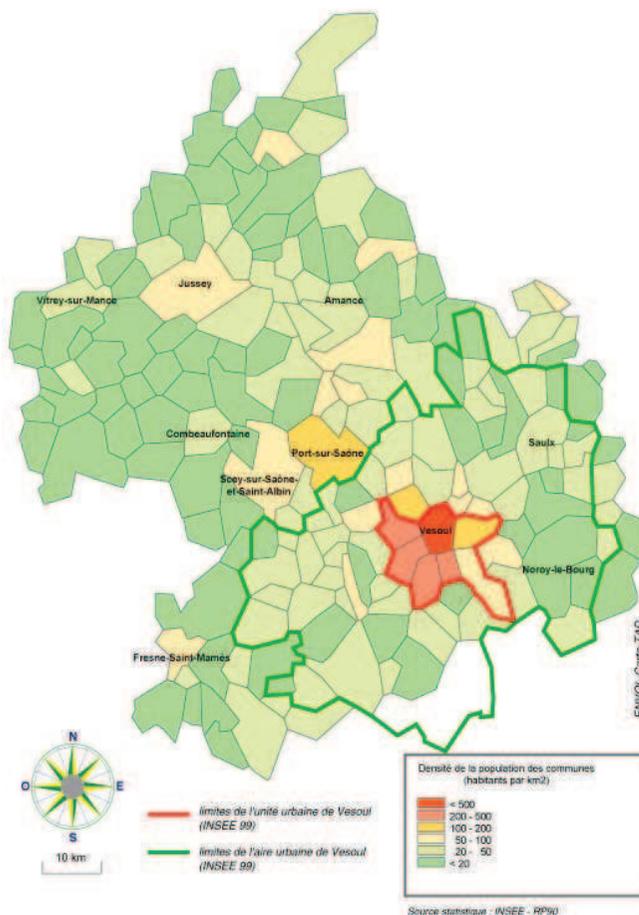
Le Pays de Vesoul – Val de Saône compte 71 264 habitants (double compte) pour une densité de population moyenne de 44 Hab. /Km², caractéristique d'un territoire largement rural et forestier.

Le maillage urbain du territoire est faible à l'exception de l'Agglomération de Vesoul qui compte environ 34 000 habitants. Les autres pôles d'habitat sont situés le long ou à proximité de la vallée de la Saône (Jussey, Amance, Favorney, Port-sur-Saône, Combeaufontaine et Scey-sur-Saône), à l'Est et Sud Est du territoire avec Saulx et Noroy-le-Bourg ainsi qu'au Sud Ouest avec Fretigney.

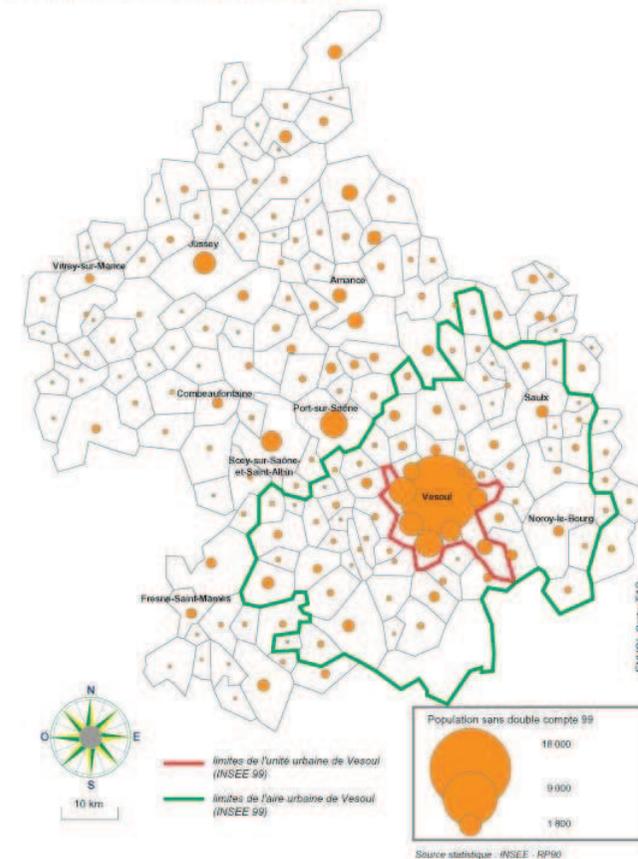
Les pôles d'habitat situés au Sud sont des pôles moins importants en terme de population, mais qui connaissent une profonde mutation (effort de construction important), de part leur proximité avec Besançon, l'agglomération vésulienne et l'attraction de Lure et Luxeuil.

La présence humaine est faible au Nord Ouest du territoire (canton de Vitrey - sur - Mance 12 hab./km², canton de Combeaufontaine 18 hab./km², canton de Jussey 25 hab./km²). La faible population de ces secteurs les place dans une situation parfois difficile qu'il convient d'enrayer, c'est pourquoi, nous devons avoir un regard particulier dans notre analyse.

Pays de Vesoul - Val de Saône
Densité de la population en 1999



Pays de Vesoul - Val de Saône
Population des communes en 1999



2. Age des populations

Au cours de la dernière période intercensitaire 1990 – 1999, la population du Pays est restée très stable (-144 habitants entre 1990 et 1999) en n'enregistrant globalement aucune évolution remarquable tant en terme de solde migratoire que de mouvements naturels. Dans le Sud du Pays, on assiste néanmoins à une légère croissance du nombre d'habitants dans les cantons ruraux, hausse liée principalement à des excédents migratoires. Ce phénomène s'accroît dans la période 1999-2006, où l'on voit un sud gagner de la population et un nord en perdre (perte de +10% dans le nord est et de 5 à 10% dans la plupart des communes du nord Ouest sauf le long de la RN19).

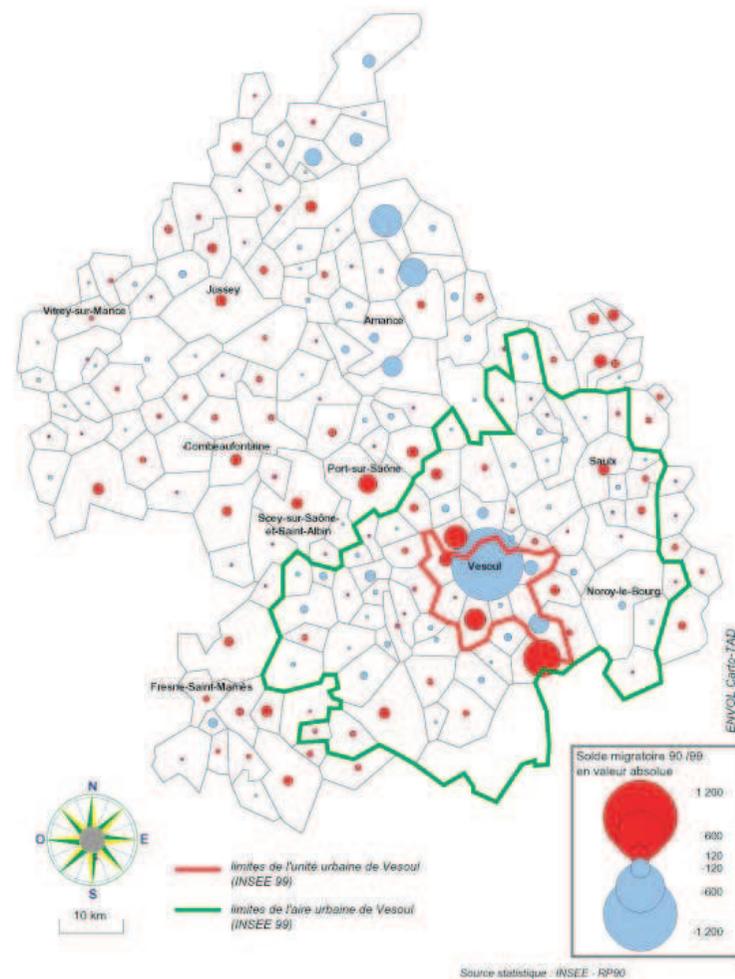
En valeur relative, on observe un excédent migratoire dans les cantons de Noroy-le-Bourg et Saulx, ces cantons bénéficiant de leur position privilégiée au barycentre des trois principaux pôles d'emplois du centre de la Haute-Saône : Vesoul- Lure – Luxeuil. On peut tirer le même constat pour Fresnes-Saint-Mames situé entre Vesoul, Gray et Besançon.

Les excédents de solde migratoire sont tout à fait significatifs dans les cantons de Vesoul Ouest (proximité liaison avec Besançon et présence du site de Peugeot). Les cantons traversés par la RN 19, Combeaufontaine et Port-sur-Saône, ont également enregistré des soldes migratoires légèrement positifs. Entre 1990 - 1999, ces dynamiques migratoires se sont clairement réalisées au détriment de Vesoul et des communes Est de l'unité urbaine, ce qui a changé au cours de la période 1999-2006 où les communes notamment à l'Est de l'agglomération vésulienne ont gagné de la population..

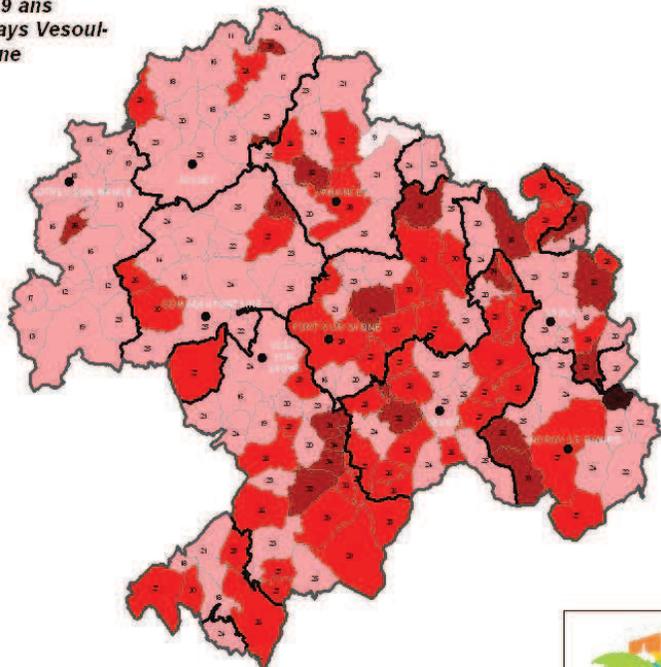
Dans le Nord du Pays, les cantons d'Amance, Vitrey-sur-Mance et Jussey continuent de perdre de la population. Seul le canton de Combeaufontaine enregistre une évolution légèrement positive. Les bourgs centres de ces quatre cantons résistent un peu mieux que le reste des communes à ce déclin. La très forte proportion de personnes âgées explique principalement l'impossibilité de ces cantons à assurer le renouvellement naturel. Toutefois, il faut noter que les deux cantons traversés par la RN19 ont connu un solde migratoire légèrement positif sur la dernière période intercensitaire.

Le Sud Est du territoire, concentre une population relativement jeune. A l'inverse, le Nord-Ouest se caractérise par une population de personnes âgées. **Le pays apparaît comme coupé par une diagonale.** Ce niveau de peuplement, en dehors de toute appréciation sur les évolutions démographiques (recul démographique au Nord) pose déjà l'enjeu d'existence et de maintien de services publics ou privés dans ces zones.

Pays de Vesoul - Val de Saône
Soldes migratoires de 1990 à 1999



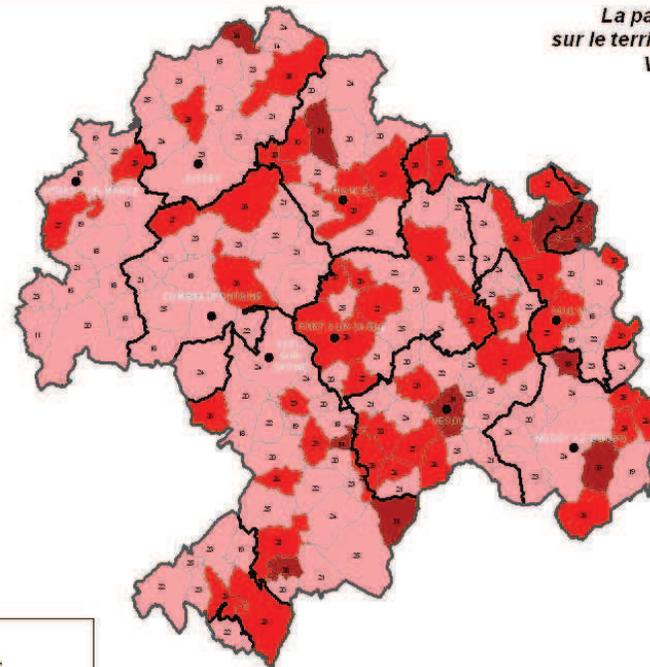
**La part des 0-19 ans
sur le territoire du Pays Vesoul-
Val de Saône**



% des 0-19 ans
dans la population totale

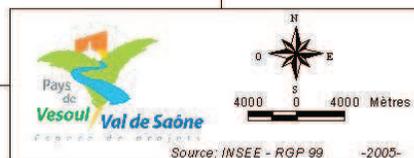
- de 0 à 10 %
- de 11 à 25%
- de 26 à 30%
- de 31 à 40%
- Plus de 40%

**La part des 20-39 ans
sur le territoire du Pays Vesoul-
Val de Saône**

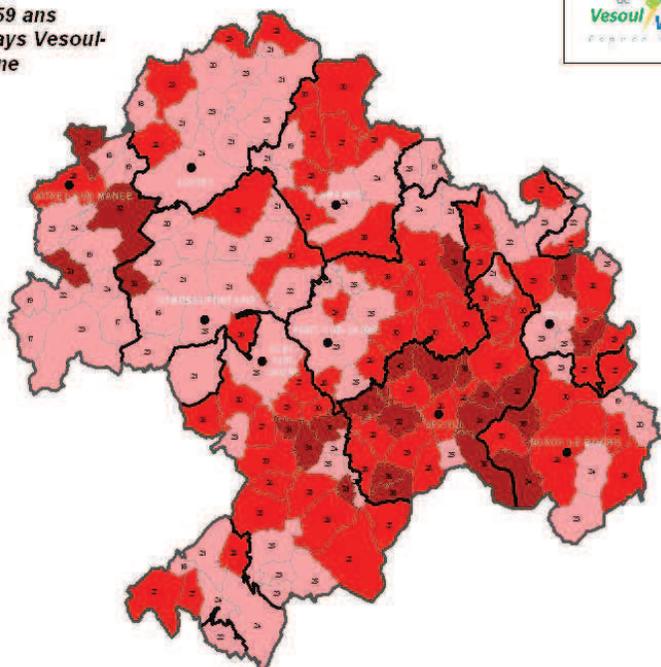


% des 20-39 ans
dans la population totale

- de 0 à 10 %
- de 11 à 25%
- de 26 à 30%
- de 31 à 40%
- Plus de 40%



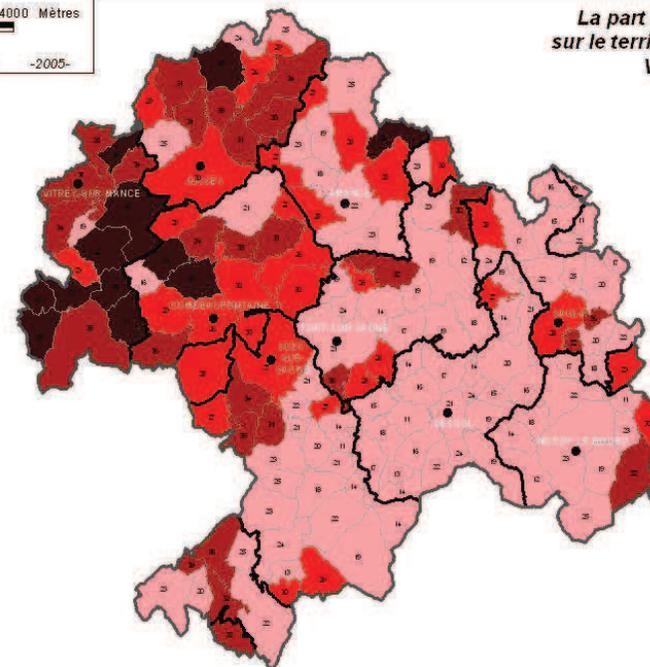
**La part des 40-59 ans
sur le territoire du Pays Vesoul-
Val de Saône**



% des 40-59 ans
dans la population totale

- de 0 à 10 %
- de 11 à 25%
- de 26 à 30%
- de 31 à 40%
- Plus de 40%

**La part des plus de 60 ans
sur le territoire du Pays Vesoul-
Val de Saône**



% des plus de 60 ans
dans la population totale

- de 0 à 10 %
- de 11 à 25%
- de 26 à 30%
- de 31 à 40%
- Plus de 40%

Cartographie réalisée par l'A.D.A.S.E.A. 70

3. Localisation de l'emploi et migration domicile – travail

Le poids de l'agglomération vésulienne dans le pays est considérable puisque à elle seule, la principale commune totalise plus de la moitié des emplois, cette proportion s'élevant à 2/3 si l'on rajoute à la ville – centre, les communes de Noidans-les-Vesoul, Echenoz-la-Méline, Navenne, Quincey et Frotey-les-Vesoul.

L'unité urbaine de Vesoul confirme son poids dans les secteurs industriels et tertiaires avec :

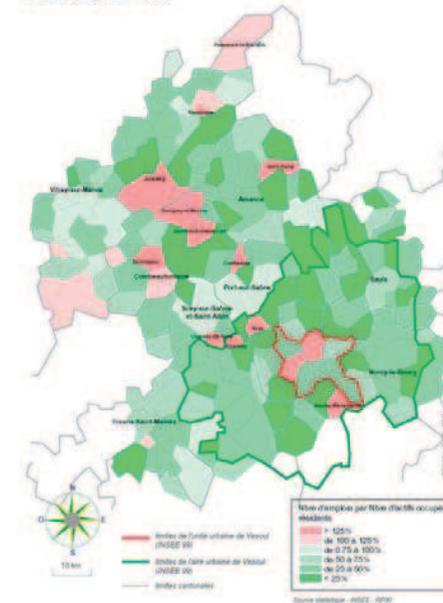
- 48% de l'emploi industriel dont le site du constructeur automobile Peugeot employant directement 4 000 salariés et beaucoup d'emplois indirects dont il est difficile de quantifier le nombre exact,
- 60% de l'emploi tertiaire du Pays,
- 75% des emplois du secteur public du pays avec la présence de la ville préfecture du département.

Cette situation s'est renforcée entre les deux derniers recensements puisque l'unité urbaine de Vesoul englobe l'intégralité de la croissance d'emplois.

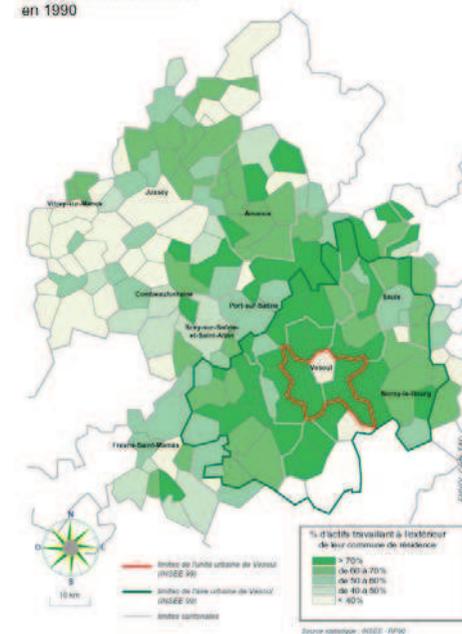
La délimitation de l'aire urbaine de Vesoul au sens de l'INSEE, permet de spatialiser cette zone d'influence puisqu'elle inclut les communes dont au moins 40% des résidents actifs vont quotidiennement travailler dans le pôle d'emploi de Vesoul ou dans des communes attirées par ce pôle. Aujourd'hui, ce sont 74 communes du Pays qui font partie de cette aire urbaine qui couvre la totalité des 2 cantons vésuliens, la quasi-intégralité des cantons de Noroy-le-Bourg et de Saulx et la très forte majorité des communes des cantons de Scy-sur-Saône et de Port-sur-Saône.

Le poids de Jussey au Nord apparaît comme un pôle intermédiaire qui attire également une part importante de la population active. Des pôles générateurs d'activités se détachent également, du fait de la localisation d'entreprises plus ou moins importantes, comme, Gevigney et Mercey, Aboncourt-Gésincourt, Saint-Rémy, Conflandey, Combeaufontaine, Chemilly, Chassey-les-Scy et Scye.

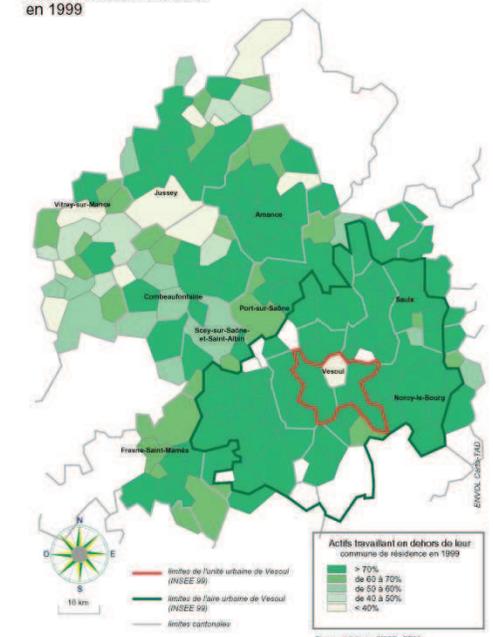
Pays de Vesoul - Val de Saône
Taux d'emploi en 1999



Pays de Vesoul - Val de Saône
Mobilité domicile travail en 1999



Pays de Vesoul - Val de Saône
Mobilité domicile travail en 1999



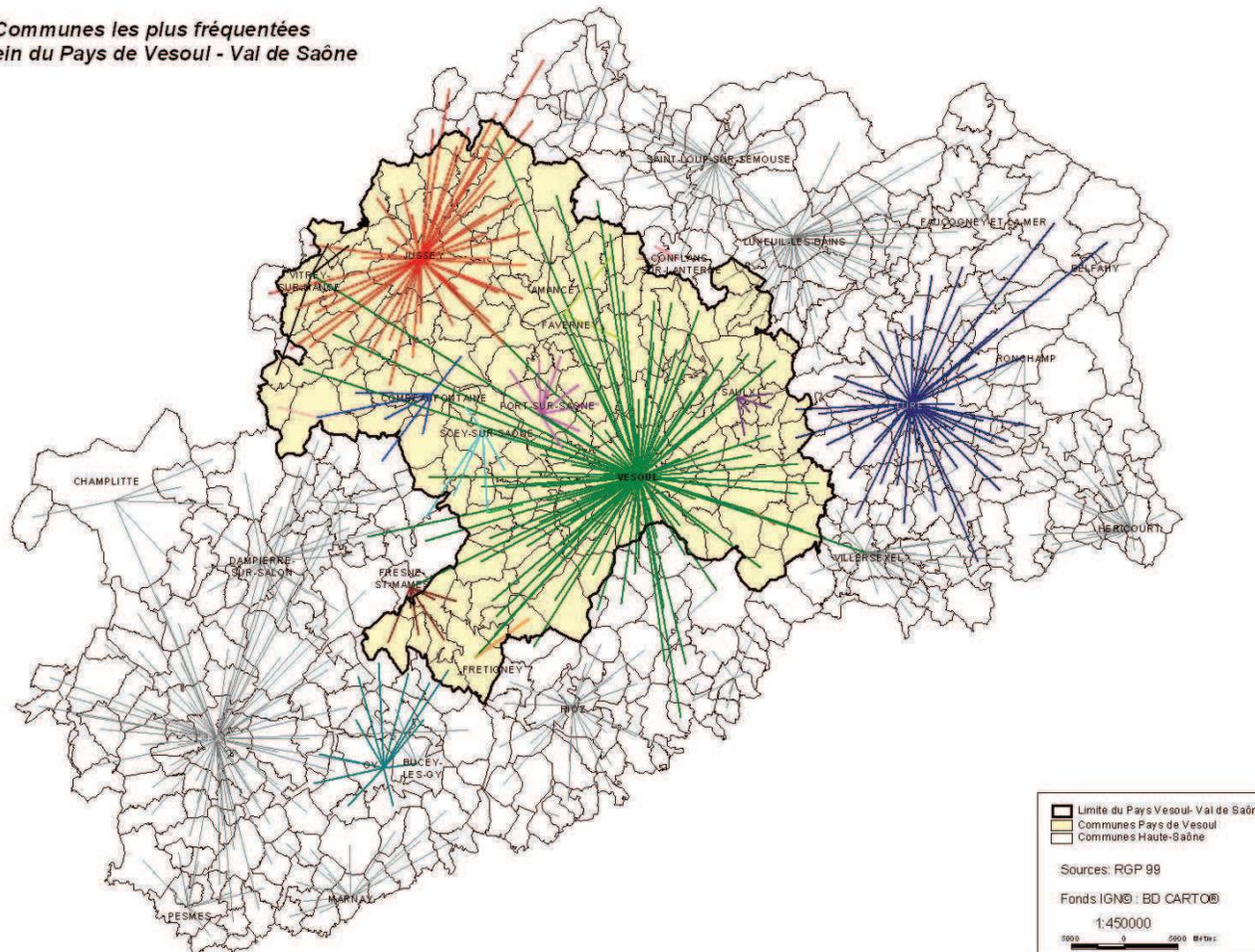
4. Fréquentation et aire d'influence

Comme nous l'avons déjà observé dans les aires de déplacements domicile – travail et dans la localisation des emplois, le Pays Vesoul - Val de Saône est constitué par deux bassins de vie et de consommation d'importance diverses : le bassin de l'agglomération vésulienne et le bassin de vie Jusséen.

En dehors de 16 communes situées sur les franges, la plupart des communes du Pays fréquentent les communes situées sur le périmètre du Pays, ce qui a renforcé le choix du périmètre actuel.

Les bourgs pôles (Vitrey-sur-Mance, Combeaufontaine, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône, Favorney, Amance, Noroy-le-Bourg, Fretigney et Saulx) jouent un rôle d'attraction plus nuancé (d'une commune à 8 communes fréquentant ses lieux)

**Communes les plus fréquentées
au sein du Pays de Vesoul - Val de Saône**

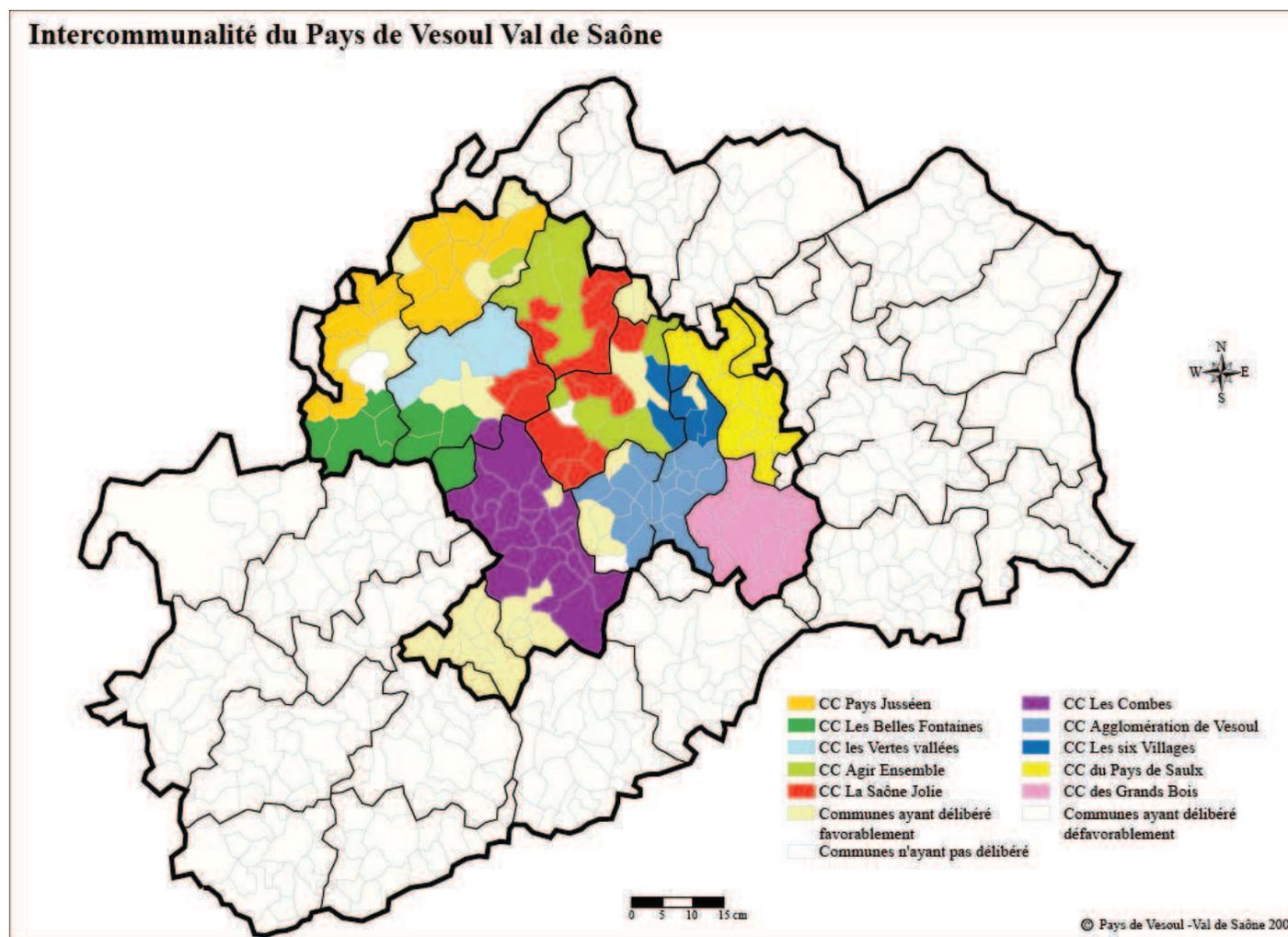


5. L'intercommunalité de projet

Les Communautés de Communes sont les principaux relais opérationnels pour mettre en oeuvre une politique liée aux services à la population du Pays. Il faut constater que le Pays n'est pas intégralement couvert par des Communautés de Communes (30 communes isolées). Ce phénomène doit se réduire début 2008, puisque certaines communes au sud du Pays, vont entrer dans des Communautés de Communes.

Pour les communautés de Communes existantes, il faut pointer :

- la très faible population regroupée de certaines d'entre elles qui pose d'emblée la question de leur capacité à porter des projets de développement,
- pour la plupart d'entre elles, l'absence de compétences ou en tout cas l'absence de mise en oeuvre de compétences sur des thématiques centrales de cette étude : politique en direction de l'enfance et la petite enfance, animation culturelle et sportive,...
- la faible complémentarité des compétences d'une communauté de communes à l'autre (cf. tableau en annexes), sauf pour les zones d'activités.



Diagnostic par différentes familles de services

« Services de proximité »

Le champ d'étude retenu concerne les « services de proximité », soit :

- la Poste
- le Trésor public
- l'administration communale et locale
- les permanences
- les services juridiques

1. Les services de la Poste

1.1. L'organisation territoriale des services de La Poste

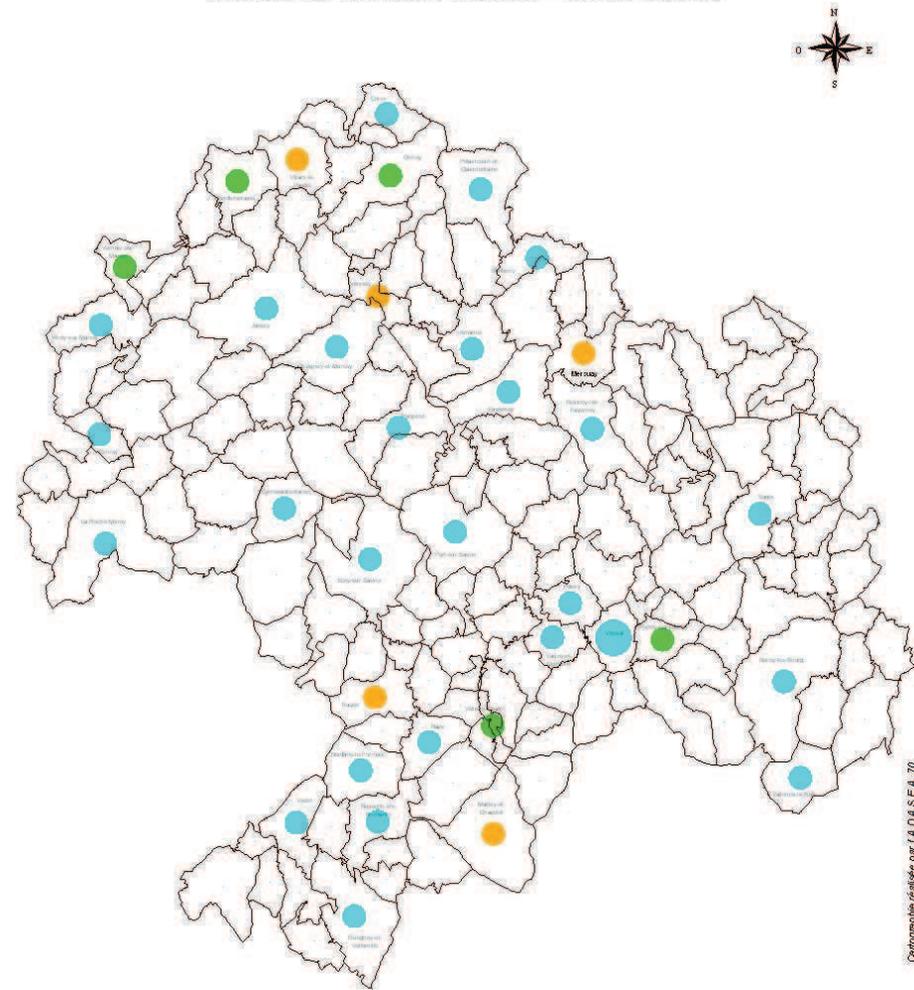
Le réseau de La Poste s'organise autour de trois types d'établissements :

- **le Bureau de Poste**, établissement directement géré par La Poste proposant l'ensemble des prestations,
- **l'Agence Postale Communale** résulte d'une convention avec une commune ou un Établissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de communes, SIVOM...). Cette Agence est généralement située dans les locaux d'une mairie mais on peut également la trouver basée dans un Office de Tourisme ou une médiathèque. Pour assurer le fonctionnement de l'Agence, la commune met à la disposition de La Poste un ou plusieurs agents.
- **le Point Poste** résulte d'une convention avec un commerçant.

85% du volume des opérations réalisées dans un bureau peut être assuré dans une Agence ou point poste

A l'échelle du Pays, l'offre de services postaux apparaît satisfaisante puisqu'au minimum chaque bourg centre et chaque bourg secondaire est desservi. Pour autant, cette implantation a priori flatteuse ne doit pas masquer les spécificités liées à un territoire essentiellement rural : faible densité de population et donc distance kilométrique d'accès au service bien plus importante qu'en secteur urbain ou périurbain, proportion forte de publics à faible mobilité...

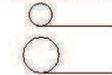
Les services postaux
au sein du territoire Vesoul - Val de Saône



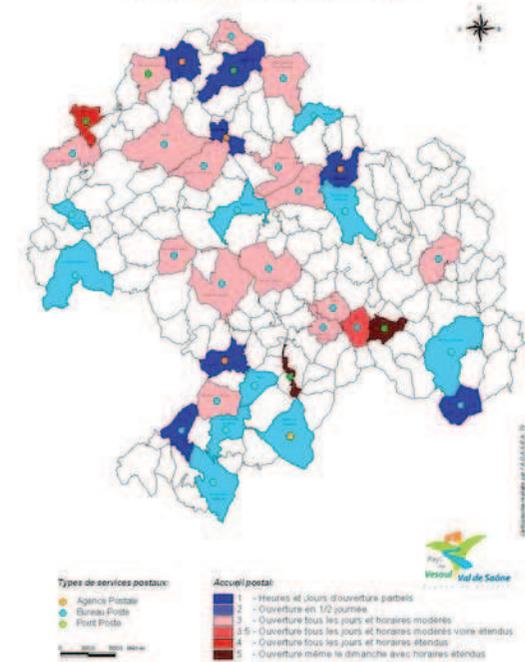
Types de services postaux:

- Agence Postale
- Bureau Poste
- Point Poste

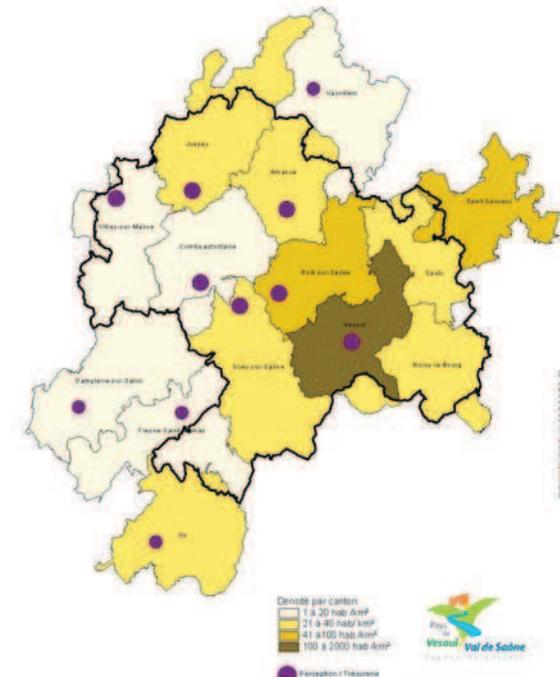
Nombre de services:



Source: Enquête Pays de Vesoul - Val de Saône / La Poste - 2005 -



Les Trésoreries
au sein du Pays vesoul- Val de Saône



1.2. Un niveau de service postal et d'accessibilité inégal sur le territoire

Cette offre a priori satisfaisante doit cependant être nuancée avec les périodes et amplitudes d'horaires d'ouverture des établissements qui augurent de la qualité du service postal. Eut égard aux faibles amplitudes horaires d'ouvertures de certains Bureaux de poste en secteur rural, il est certain que leur évolution en Agence Postale Communale ou Points Postes permettrait des améliorations. Pour autant, il convient d'être vigilant et de traiter de réorganisation au cas par cas.

2. Les services du Trésor Public

2.1. Une réorganisation territoriale qui s'engage

Le Trésor Public a engagé un dialogue avec les collectivités locales dans la perspective d'une réorganisation de son implantation territoriale. Ce dialogue devrait se traduire par la disparition de certaines trésoreries et par la fusion d'autres.

De plus, la logique d'implantation dans le chef lieu de canton est peut être à revoir car nous arrivons sur le territoire à une disposition assez inadéquate. Par exemple, dans certains cantons, la trésorerie est située soit tout au sud, soit tout au Nord, soit tout à l'ouest des dits cantons, ce qui ne facilite pas les déplacements des maires.

2.2. Cependant la mission de conseils aux collectivités est très demandée par les élus

Au-delà de sa mission « régaliennne » de comptable des collectivités locales, le Trésor public assure auprès de celles-ci d'autres missions essentielles : appui à l'élaboration des budgets communaux ou des EPCI, conseils en matière de choix fiscaux, réunions d'information sur la Taxe Professionnelle Unique lors de la création de Communautés de communes... Pour de nombreux élus ruraux qui ne possèdent qu'un personnel administratif restreint, la Trésorerie apparaît donc un partenaire de proximité incontournable, qu'il convient de maintenir.

3. Les services d'administration communale et locale

3.1. De faibles amplitudes horaires d'ouverture des mairies et une exigence d'amélioration des compétences d'administration communale

Aujourd'hui, la plupart des communes rurales possèdent des horaires très restreints d'ouverture de leur mairie. Ainsi, certaines auraient un volume hebdomadaire d'ouverture limité de 2 heures à 5 heures. Ces faibles amplitudes horaires d'ouverture interrogent d'emblée sur la capacité de l'administration communale à répondre de manière efficace, c'est-à-dire rapidement, aux demandes des administrés mais également à assurer ses missions régaliennes.

Enfin, les mairies assurent de manière grandissante des missions de conseils, notamment pour guider les habitants dans la constitution de demandes d'aides diverses et les « rediriger » vers les administrations adéquates (services de l'État, CAF, Services sociaux du Conseil général,...). Or, la faible amplitude des horaires d'ouverture est là aussi limitante.

3.2. Des mutualisations de secrétariats entre les communes

La mutualisation de personnels de secrétariat de mairie se développe entre les communes rurales du Pays. Si cette mutualisation, permet de disposer d'agents qualifiés, il faut pour autant pointer qu'elle ne permet pas en soit d'améliorer les amplitudes horaires d'ouverture.

3.3. La restructuration des subdivisions de la DDE

Les Directions départementales de l'Équipement se sont restructurées récemment avec le transfert d'une partie de la voirie vers les Départements et la fermeture ou réorganisation des subdivisions,...

Le Pays comptait la DDE à Vesoul et 2 subdivisions : Jussey et Port-sur-Saône. Celle de Port sur Saône a été fermée et celle de Jussey a été réorganisée.

4. Les services bancaires

4.1. La faible présence des services bancaires

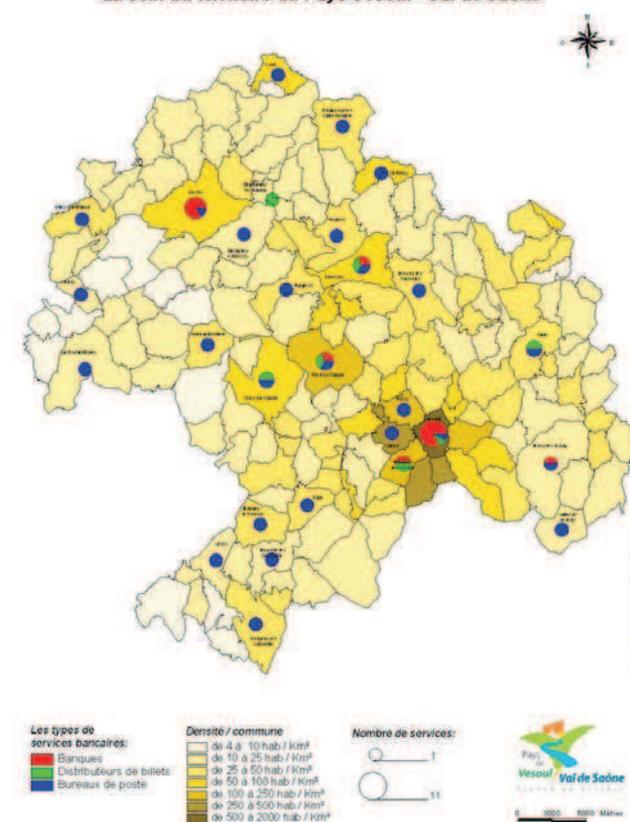
Les services bancaires sont relativement peu fréquents sur le territoire et sauf dans l'Agglomération Vésulienne et dans des bourgs centre comme Jussey, Faverney et Port-sur-Saône.

Certains DAB (Distributeur de Billets) présents dans des bourgs centre viennent compléter l'offre bancaire comme à Scey-sur-Saône et Saulx. Pour Saulx, cette initiative vient de la Communauté de Communes qui a investi dernièrement.

4.2. Atténuée par la présence de bureau de poste

La faible présence bancaire est atténuée par la présence de bureau de poste qui assure également des services bancaires. Néanmoins, les périodes et amplitudes d'horaires d'ouverture de ces établissements peuvent limiter l'efficacité de ce service.

Les services bancaires
au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône



5. Les permanences

5.1. Une offre de services concentrée essentiellement sur la ville de Vesoul

Seule, la ville de Vesoul dispose d'une offre importante de services sociaux, juridiques, dans le domaine de l'emploi, de l'insertion, des femmes... Quelques bourgs centres disposent de certains services, sous forme de permanences, le plus souvent, dans les mairies, mais ceux – ci sont éparés sur le Pays et relativement incomplets.

5.2. La mission locale, le conciliateur, les services sociaux et les impôts assurent des permanences mais de manière très inégale sur le territoire

Les permanences que l'on peut rencontrer sur le territoire sont localisées principalement dans des bourgs centre et concernent la mission locale, le conciliateur, les impôts et les services sociaux.

L'ANPE qui assurait auparavant des permanences, explique que cela n'est économiquement pas rentable.

Parfois le conseiller part pour la journée et ne voit qu'une personne. Pour le directeur de l'ANPE, des dispositifs type visio conférence sont plus rentables et offrent une meilleure qualité de services. Un débat est actuellement engagé sur les deux visions permanence physique ou permanence virtuelle, sachant que la dernière n'exclut pas une présence physique pour aider à se connecter. Une expérience concluante avait été menée au point public de Jussey, avant que ce dernier ne ferme, par manque de moyens financiers.

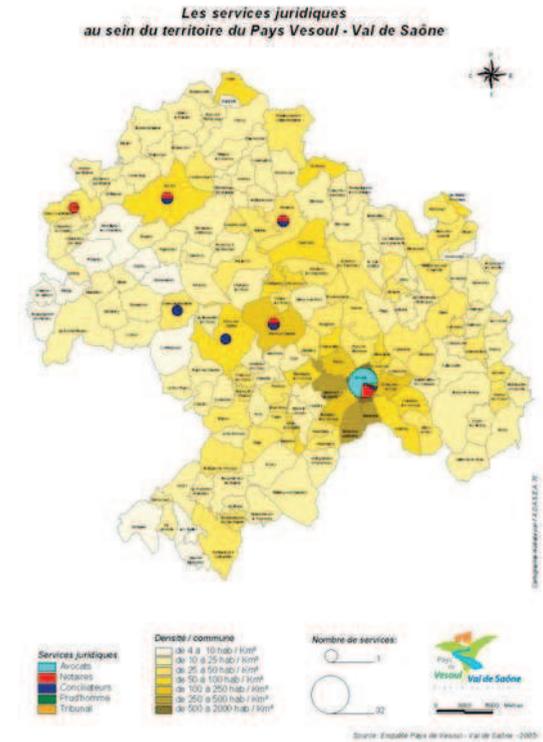
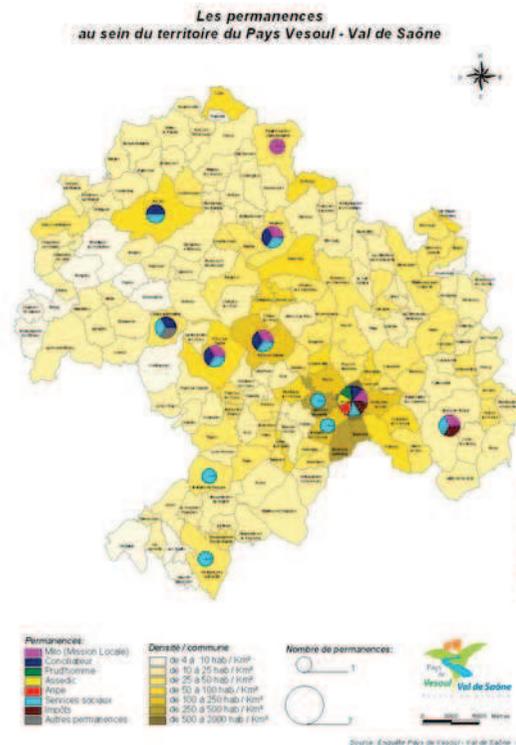
6. Les services juridiques

6.1. Concentration essentiellement sur l'agglomération vésulienne

Seule, la ville de Vesoul dispose d'une offre importante de services juridiques, regroupant à la fois, les avocats, les notaires, les conciliateurs, les Prud'homme et le tribunal. En janvier 2006, le tribunal de Vesoul a ouvert un point de Conseil Départemental de l'accès au Droit de la Haute-Saône, avec pour mission de recevoir et orienter le public vers les administrations, services sociaux, professionnels du droit ou toute autre structure de nature à résoudre leurs difficultés. Ainsi, toute personne peut bénéficier d'une information générale sur leurs droits et obligations, d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre, d'une aide dans l'accomplissement des démarches, de consultations juridiques et d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques. 1292 personnes ont déjà été accueillies par l'agent du PAAD en 2006, principalement, sur des questions sur le droit de la famille.

6.2. Seuls, les notaires officient dans certains bourgs centre

Dans quelques bourgs centre (Vitrey-sur-Mance, Jussey, Amance, Port-sur-Saône), des notaires assurent leurs offices.



« Les services marchands et artisans »

Le champ d'étude retenu concerne les « services marchands et artisans », soit :

- les commerces alimentaires
- les commerces ambulants
- les commerces non alimentaires
- les commerces des produits pétroliers
- les entreprises artisanales

Néanmoins, ce champ sera traité rapidement car il fait l'objet de 2 schémas complémentaires un de développement économique et un sur l'urbanisme commercial.

1. Les commerces alimentaires

1.1. Une armature commerciale hors agglomération vésulienne qui joue le rôle de relais et / ou de proximité

Une offre relativement bien présente sur le territoire, beaucoup de communes disposent d'au moins un service de base dans l'alimentaire, notamment dans les bourgs pôle et secondaires.

45 communes disposent d'au moins un commerce alimentaire.

Mais, seuls les bourgs pôle de Jussey, Scey-sur-Saône, Port-sur-Saône et Fretigney dispose d'au moins trois commerces (boucherie, charcuterie, boulangerie et superette, super et hyper marché). Certains autres, au contraire, ont une diversité de l'offre moins étendue (Vitrey-sur-Mance, Combeaufontaine, Saulx et Noroy-le-Bourg).

Jussey apparaît comme le second bassin de vie et d'évasion commercial après Vesoul sur notre territoire (60% de rétention des achats alimentaires et banals).

1.2. En revanche, un maillage commercial marqué par une concentration de l'offre sur l'agglomération vésulienne

Seule l'agglomération vésulienne dispose d'une large gamme de commerces (vente directe, boucherie, charcuterie, boulangerie et superette, super et hyper marché), marqué par un développement multipolaire. A constater cependant qu'aucune poissonnerie n'est installée dans l'agglomération vésulienne.

1.3. Au niveau régional, un rééquilibrage se dessine au profit de la Haute-Saône

La Haute-Saône voit émerger de plus en plus de projets commerciaux sur son territoire. Ceci dit la progression des surfaces commerciales concerne surtout des grandes surfaces. Les autorisations et mises en chantier ont presque quadruplé. De 1990 à 1994, ces dernières représentaient 16% des demandes de la Région, entre 2000-2004, celles-ci atteignent 30%.

Les commerces alimentaires
au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône

